

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

**DATE** : Lundi, le 1<sup>er</sup> août 2011

**HEURE** : 19 h 30

**LIEU** : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Absents : Messieurs les conseillers Laval Perreault et Charles Weldon.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, était présent à la séance.

Il y avait 22 personnes dans l'assistance.

**2011-08-341**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte.

**Adoptée à l'unanimité**

**2011-08-342**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le varia demeurant ouvert :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2011

3.2 Séance extraordinaire du 13 juillet 2011

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.1 Réponses aux questions des assemblées précédentes

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Questions

#### **5. GESTION FINANCIÈRE**

5.1 Virements de crédits budgétaires

5.2 Examen et approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 2011

5.3 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011

5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 22 juillet 2011

5.5 Augmentation de la participation au REER collectif des cadres

5.6 Campagne de financement de la Fondation BMP

#### **6. URBANISME**

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME :

6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de juillet 2011 – Permis de construction/rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines

6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement

6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance du 20 juillet 2011

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

6.3.1 Demande de *PIIA2011-024* : 335, chemin Seigneurial (bâtiment accessoire)

- 6.3.2 Demande *PIIA2011-025* : 3, Pleasant (rénovations extérieures)
- 6.3.3 Demande de *PIIA2011-026* : 520, chemin Delage (rénovations du bâtiment accessoire)
- 6.3.4 Demande de *PIIA2011-027* : 38, rue Principale Sud (rénovations extérieures)
- 6.3.5 Demande de *PIIA2011-028* : 19, rue Principale Nord (agrandissement)
- 6.3.6 Demande de *PIIA2011-029* : 159, chemin Priest (nouveau bâtiment accessoire)
- 6.3.7 Demande de *DM2011-011* : lots 1591, P-1671, P-1672, P-1673 et P-1010-26, rue Pleasant (diminution de la largeur de deux lots projetés)
- 6.3.8 Demande de *DM2011-012* : lots 888-31 et 1852, chemin de la Sablière (augmentation de la hauteur du bâtiment principal)
- 6.3.9 Demande de *DM2011-013* : 174, rue Maple (diminution de la marge arrière du bâtiment principal)
  
- 6.4 10% pour fins de parcs : lot 883-6-1, chemin Priest
  
- 6.5 Projet de règlement numéro 115-3 modifiant le règlement de Zonage numéro 115-2 tel qu'amendé
  - 6.5.1 Avis de motion : Règlement no 115-3
  
  - 6.5.2 Premier projet de Règlement de zonage numéro 115-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 115-2 tel qu'amendé

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Prolongation d'embauche temporaire – entretien de parcs et des espaces verts
- 7.2 Poste de journalier – embauche permanente

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :**

- 8.1 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de Cowansville pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014
- 8.2 Service Loisirs, Culture et Vie communautaire :
  - 8.2.1 Chef d'équipe à la piscine municipale

8.2.2 Inscription au 23<sup>e</sup> Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

8.2.3 Festival de Jazz 2011 : modifier la résolution no 2011-06-257 et appui à leur demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux Québec

8.3 Adoption du Règlement numéro 203-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 203 sur l'accès, la tarification et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Ville de Sutton »

8.4 Retiré

8.5 Autorisation signature du contrat pour le droit d'utilisation d'évaluation en ligne avec la firme PG Solutions Inc.

## **9. DIVERS**

9.1 Ballet Jazz Sutton : demande utilisation de la grande salle au deuxième étage de l'hôtel de ville

## **10. CORRESPONDANCE**

## **11. VARIA**

11.1 Mandat à Jean Perrault : stratégie de communications site Web

11.2 Nomination – Comité de gestion Premiers répondants

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-343

## **EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2011 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-344

**EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2011 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2011-08-345

**VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des virements de crédits énumérés à la liste soumise datée du 1<sup>er</sup> août 2011;

Sur la proposition de Sébastien Landry  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** les virements de crédits énumérés à la liste datée le 1<sup>er</sup> août 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-346

**EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer datée le 20 juillet 2011 et dont le total s'élève à 177 898,00 \$.

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée le 20 juillet 2011 et dont le total s'élève à 177 898,00 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT NO 194 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 199, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 JUILLET 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9.6 DU RÈGLEMENT NO 194 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT NO 199, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 22 JUILLET 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées, conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011.

2011-08-347

**AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AU REER COLLECTIF DES CADRES**

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal autorise l'augmentation à 5%, la participation au REER collectif des cadres de la Ville de Sutton à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-348

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION BMP**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton s'est engagée à verser une contribution annuelle sur une période de cinq ans à la Fondation BMP afin d'appuyer les projets d'agrandissement de l'urgence, de construction des cliniques externes et d'ajout de 60 lits de longue durée ;

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le versement de la contribution pour l'année 2011 à la Fondation BMP, soit un montant de trois mille trente-deux dollars (3 032.\$).

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-349

**LA FONDATION VIPASSANA – DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Vipassana a fait un don à la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**D’AFFECTER** le don au montant de 500.\$ de La Fondation Vipassana aux revenus du tournoi de Golf du Maire.

**Adoptée à l’unanimité**

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL, MOIS DE JUILLET 2011 – PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D’ABATTAGE D’ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2011 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d’abattage d’arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par M. Yani Authier, directeur de l’aménagement.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL – PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de juillet 2011, soumis par M. Yani Authier, directeur de l’aménagement.

2011-08-350

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME : SÉANCE DU 20 JUILLET 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du Comité consultatif de la séance ordinaire du 20 juillet 2011 ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D’ACCEPTER** le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2011 du Comité consultatif d’urbanisme.

**Adoptée à l’unanimité**

2011-08-351

**DEMANDE DE PIIA2011-024 : 335, CHEMIN SEIGNEURIAL (BÂTIMENT ACCESSOIRE)**

**CONSIDÉRANT QU’**une demande ait été déposée par M. Marc St-Pierre, pour un nouveau bâtiment accessoire au 335, chemin Seigneurial, zone PAM-05 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un nouveau bâtiment accessoire localisé en cour latérale, lequel est visible de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan no R-13a, de «Planimage»;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions de la future remise sont les suivantes : largeur de 14’ (4,3 m), profondeur de 14’ (4,3 m) et hauteur de 15’ 4’’ (4,7 m);

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement extérieur de la remise est le Canoxel de couleur *vert acadia*, soit la même couleur que le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement de toiture est le bardeau d’asphalte de couleur *gris ardoise*, soit la même couleur que le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone PAM-05 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Sébastien Landry  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-100) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-024, faite par M. Marc St-Pierre, relativement à un nouveau bâtiment accessoire au 335, chemin Seigneurial et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-352

**DEMANDE DE PIIA2011-025 : 3 PLEASANT (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PIIA2011-025 ait été déposée par M. Sandro Meffe, pour modifier la résolution du Conseil no 2009-01-11 quant à la couleur du revêtement extérieur pour le 3, rue Pleasant, zone H-24 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à modifier la couleur du revêtement de maibec, soit le *beige tendre* accepté en 2009 pour le *blanc*;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera de planches de maibec de 4'' et que les contours des fenêtres seront également de couleur *blanche*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Sébastien Landry  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-101) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-025, faite par M. Sandro Meffe, pour le 3, rue Pleasant, relativement à des rénovations extérieures et ce, afin de modifier la résolution du Conseil no 2009-01-11.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-353

**DEMANDE DE PIIA2011-026 : 520, CHEMIN DELAGE (RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT ACCESSOIRE)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PIIA2011-026, ait été déposée par M. René Morency, pour des rénovations sur le bâtiment accessoire au 520, chemin Delage, zone PAM-06;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à rénover le bâtiment accessoire existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions du bâtiment accessoire soient les suivantes : largeur de 36'8'' (11,1 m), profondeur de 36' 2 ½'' (11 m) et hauteur de 20' (6 m) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement extérieur de la remise soit le bois de cèdre au fini *naturel*;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement de toiture soit la tôle pré-peinte de couleur *brune* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone PAM-06 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-102) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-026, faite par M. René Morency, relativement à des rénovations sur le bâtiment accessoire au 520, chemin Delage et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-354

**DEMANDE DE PIIA2011-027 : 38, RUE PRINCIPALE SUD (RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande ait été déposée par M. Alain Rioux, pour des rénovations extérieures au 38, rue Principale Sud zone C-04;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur actuel de bois de couleur *bleue pâle* sera repeint de couleur *jaune extase*;

**CONSIDÉRANT QUE** la galerie latérale au deuxième étage sera enlevée;

**CONSIDÉRANT QUE** la porte menant à la galerie du deuxième étage sera conservée et qu'elle sera sécurisée par un dispositif placé à l'intérieur du bâtiment, de sorte qu'elle ne puisse être ouverte;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant souhaite remplacer le revêtement de toiture actuel de tôle à baguettes de couleur *noire* par de la tôle à baguettes de couleur *rouge vif*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'escalier actuel en béton de la galerie sera remplacé par un escalier en bois peint de couleur *grise*, soit la même couleur que le plancher de la galerie;

**CONSIDÉRANT QUE** les rampes de l'escalier seront peintes de couleur *blanche*;

**CONSIDÉRANT QUE** deux fenêtres latérales de la véranda seront retirées et remplacées par le même revêtement que le revêtement extérieur du bâtiment, soit le bois;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement de toiture ne soit pas de couleur sobre de manière à s'intégrer au revêtement des murs extérieurs et à l'environnement naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** les couleurs d'accent ne soient pas utilisées avec finesse et modération de façon à limiter les contrastes et leur impact visuel sur l'environnement naturel;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés ne rencontrent pas les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Dominique Parent

Appuyée par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-103) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-027, faite par M. Alain Giroux, relativement à des rénovations extérieures au 38, rue Principale Sud et ce, conditionnellement à ce que la porte au deuxième étage soit remplacée par une fenêtre ou obstruée par du clin de bois, que la toiture de tôle à baguettes soit de couleur *noire* et que la teinte *jaune extase* soit atténuée de deux tons.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-355

**DEMANDE DE PIIA2011-028 : 19, RUE PRINCIPALE NORD (AGRANDISSEMENT)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PIIA2011-028, ait été déposée par M. Roger Gervais, pour l'agrandissement du bâtiment principal au 19, rue Principale Nord, zone C-03 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise un agrandissement du bâtiment principal sur la façade latérale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux envisagés consistent à agrandir le bâtiment à l'emplacement de la terrasse existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement aura une largeur de 16' (4,9 m), une profondeur de 43' (13,1 m) et une superficie de 688 pieds<sup>2</sup> (64 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera du clin de bois de type *maibec* de couleur *blanche* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement comportera 3 portes de garage sur le côté lesquelles ne pourront être ouvertes, puisque les deux panneaux du bas seront fixes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement sélectionné pour la toiture soit la tôle à baguettes de couleur *verte forêt*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Jules Piette

Appuyée par Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-104) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-028, faite par M. Roger Gervais, relativement à un agrandissement du bâtiment principal au 19, rue Principale Nord et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-356

**DEMANDE DE PIIA2011-029 : 159, CHEMIN PRIEST (NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de PIIA2011-029, ait été déposée par M. Luc Boulanger, pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire au 159, chemin Priest, zone PAM-05;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la construction d'un nouveau bâtiment accessoire en cour latérale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions de la future remise soient les suivantes : largeur de 10' (3 m), profondeur de 12' (3,65 m);

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie totale de la remise soit de 120 pi<sup>2</sup> (11 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement extérieur de la remise soit le bois de pruche au fini *naturel* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le matériau de revêtement de toiture soit la tôle d'acier galvanisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété soit située dans la zone PAM-05 (*Règlement no 115-2*) et assujettie au *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 180* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton ;

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Louis Dandenault  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-105) et **d'approuver** la demande de PIIA2011-029, faite par M. Luc Boulanger, relativement à un nouveau bâtiment accessoire au 159, chemin Priest et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

*Monsieur le conseiller Louis Dandenault déclare son intérêt en ce qui a trait à la demande de PIIA suivante.*

2011-08-357

**DEMANDE DE DM2011-011 : LOTS 1591, P-1671, P-1672, P-1673 ET P-1010-26, RUE PLEASANT (DIMINUTION DE LA LARGEUR DE LOTS PROJETÉS)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de DM2011-011 ait été déposée par M. Jean Lacroix, pour la diminution de la largeur de 2 lots projetés, sur les lots 1591, P-1671, P-1672, P-1673 et P-1010-26, rue Pleasant, zone H-23 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la subdivision d'un lot irrégulier déjà construit en 2 lots distincts ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération cadastrale entraînera la création de 2 lots distincts dérogatoires quant à la largeur des lots;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur des 2 lots projetés soit respectivement de 8,88 m et de 11,12 m;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie des 2 lots projetés soit respectivement de 2005,9 m<sup>2</sup> et de 1554,7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage 115-2* prescrit une largeur minimale de 25 m et une superficie minimale de 1000 m<sup>2</sup> comme normes minimales de lotissement pour un bâtiment multifamilial;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice au demandeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant ;

Sur la proposition de Jules Piette

Appuyée par Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 11-07-96) et **d'approuver** la demande de DM2011-011, faite par M. Jean Lacroix, relativement à la diminution de la largeur de 2 lots projetés, sur les lots 1591, P-1671, P-1672, P-1673 et P-1010-26, rue Pleasant, et ce, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-358

**DEMANDE DE DM2011-012 : LOTS 888-31 ET 1852, CHEMIN DE LA SABLIERE (AUGMENTATION DE LA HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de DM2011-012 ait été déposée par M. Benoit Traversy, pour l'augmentation de la hauteur du bâtiment principal, sur les lots 888-31 et 1852, chemin de la Sablière, zone PAM-05 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 11,32 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur maximale pour la zone PAM-05 est de 9 m, en vertu du *Règlement de zonage 115-2* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur maximale pour la zone R-6 est de 9 m, en vertu du *Règlement de zonage 600-01* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'augmentation de la hauteur du bâtiment principal à 11,32 m comparativement à la norme de 9 m, soit une augmentation de 2,32 m ;

**CONSIDÉRANT** les plans soumis par le requérant en date du 18 avril 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice au demandeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif jugent que la demande de dérogation ne soit pas considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la dérogation mineure et de renvoyer le dossier au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse en fonction du PIIA quant à l'implantation du bâtiment principal afin de minimiser l'impact de la dérogation mineure accordée.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-359

**10% POUR FINS DE PARCS : LOT 883-6-1, CHEMIN PRIEST**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande de lotissement, dans le cadre de la subdivision du lot P-883-6-1 afin de créer le lot 883-6-1-1, la demande de subdivision est assujettie à la disposition relative à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités de paiement sont laissées à la discrétion du Conseil et que le Service de l'aménagement demande au Conseil de prendre position sur l'une des trois propositions édictées au *Règlement de lotissement no 116-1, chapitre 2.1* ;

Sur la proposition de Sébastien Landry  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**DE DEMANDER** aux propriétaires de verser à la municipalité une somme équivalente à 10% de la valeur du site, soit six cent soixante-quatre dollars et cinquante-neuf cents (664.59 \$).

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-360

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 115-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 115-2 TEL QU'AMENDÉ**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur le conseiller Sébastien Landry qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 115-3 intitulé « Règlement numéro 115-3 modifiant le règlement de zonage 115-2 tel qu'amendé pour permettre la location à court terme sur son territoire durant une période déterminée à titre d'usage accessoire ».

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion, copie du projet de règlement étant déposé en même temps que le présent avis.

2011-08-361

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 115-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 115-2 TEL QUE MODIFIÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire permettre la location court terme sur son territoire durant une période déterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge opportun de modifier le *Règlement de zonage numéro 115-2*, tel que modifié, afin d'en améliorer la portée et ainsi, combler des lacunes découvertes relativement à la location court terme;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil municipal, tenue le 1<sup>er</sup> août 2011, sous la résolution 2011-08-360;

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement numéro 115-3 modifiant le règlement de zonage numéro 115-2 tel que modifié.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-362

**PROLONGATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE – ENTRETIEN DE PARCS ET DES ESPACES VERTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine et les parcs sont fonctionnels jusqu'au 4 septembre 2011 afin d'assurer la continuité des travaux à ces endroits ;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture des parcs et de la piscine doit se faire de façon conforme, il est nécessaire de prolonger le contrat de l'employé temporaire, soit James Duffin, jusqu'au 16 septembre 2011.

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Louis Dandenault  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la prolongation de l'embauche d'un employé temporaire, soit M. James Duffin, pour l'entretien de parcs et des espaces verts et ce, jusqu'au 16 septembre 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-363

**POSTE DE JOURNALIER : EMBAUCHE PERMANENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Robert Barratt a été embauché à titre de journalier aux services des travaux publics le 6 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Robert Barratt a effectué sa période de probation avec succès ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Robert Barratt rencontre les exigences demandées pour le poste de journalier ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Directeur des travaux publics ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** l'embauche permanente de M. Robert Barratt à titre de journalier qualifié au service des travaux publics, à compter du 6 juin 2011, et de fixer son salaire selon la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-364

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS AVEC LA VILLE DE COWANSVILLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2011 AU 31 AOÛT 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Cowansville offre des infrastructures de loisirs à Ville de Sutton ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale en vigueur prend fin le 31 août prochain ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale soumise par Ville de Cowansville pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014 ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Sébastien Landry  
**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale en loisirs soumise avec Ville de Cowansville pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014.

**D'AUTORISER** la trésorière à approprier les fonds nécessaires et de les affecter au paiement des montants prévus à l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-365

**SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : CHEF D'ÉQUIPE À LA PISCINE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QU'**elle travaille pour la Ville de Sutton comme monitrice et sauveteur depuis 6 ans ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a toutes ses qualifications nécessaires : moniteur, sauveteur national, premiers soins général ainsi qu'Aquaforme ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a démontré de l'intérêt pour obtenir plus de responsabilités et qu'elle accomplit ce rôle depuis les deux dernières années, informellement.

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Louis Dandenault  
**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil nomme Sandrine Cabana-Degani, à titre de Chef d'équipe de la piscine municipale, pour la période du 14 juillet au 31 août 2011, **et autorise** le paiement d'une prime additionnelle de 1,00 \$ /heure sur le salaire régulier.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-366

**SERVICE DE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :  
INSCRIPTION AU 23<sup>E</sup> COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS  
DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est devenue membre du réseau québécois de Villes et Villages en Santé en 2010 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun représentant de la municipalité n'a jamais assisté à ce Colloque ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton a débuté le processus de l'élaboration d'une Politique Famille et Aînés ;

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** Mme Nathalie Mireault, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, Mme Daphnée Poirier, chargée de projet, et M. Sébastien Landry, conseiller municipal, à participer au 23e Colloque annuel du réseau québécois de Villes et Villages en Santé, qui aura lieu à Sherbrooke, du 15 et 16 septembre 2011.

**D'AUTORISER** le paiement des frais d'inscription au montant de neuf cent trente dollars (930,00 \$), plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-367

**FESTIVAL DE JAZZ 2011 : MODIFIER LA RÉSOLUTION NO 2011-06-  
257 ET APPUI À LEUR DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION AUPRÈS  
DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX QUÉBEC**

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Jules Piette  
IL EST RÉSOLU :

**DE MODIFIER** la résolution no 2011-06-257 en autorisant la fermeture de la rue Principale du coin de la rue Academy à Maple, de 11 heures à 17 heures, samedi le 17 septembre 2011 (*au lieu de samedi, le 8 octobre 2011*).

ET

**D'APPUYER** la demande de permis de réunion de Festival Jazz 2011 auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-368

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203-01 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 203 SUR  
L'ACCÈS, LA TARIFICATION ET LES RÈGLES DE  
FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA  
VILLE DE SUTTON »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le règlement no 203 intitulé « Règlement no 203 sur l'accès, la tarification et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Ville de Sutton » suivant l'adoption de la résolution numéro 2011-06-253;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le texte de l'article 2 relatif aux heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-06-335, à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 13 juillet 2011;

Sur la proposition de Dominique Parent  
Appuyée par Louis Dandenault  
**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 203-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 203 sur l'accès, la tarification et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Ville de Sutton » afin de modifier le texte de l'article 2 relatif aux heures d'ouverture.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 203-1**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 203 SUR L'ACCÈS, LA TARIFICATION ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le règlement no 203 intitulé « Règlement no 203 sur l'accès, la tarification et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Ville de Sutton » suivant l'adoption de la résolution numéro 2011-06-253;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le texte de l'article 2 relatif aux heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2011-06-335, à la séance extraordinaire du Conseil tenue le 13 juillet 2011;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

#### **ARTICLE 1 REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 2**

Le texte de l'article 2 du règlement numéro no 203 intitulé « Règlement no 203 sur l'accès, la tarification et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de la Ville de Sutton » est remplacé par le texte suivant :

« Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

Lundi	10 :00 à 12 :00	
Mardi	10 :00 à 12 :00	18 :30 à 20 :30
Mercredi	10 :00 à 12 :00	18 :30 à 20 :30
Jeudi	10 :00 à 12 :00	18 :30 à 20 :30
Vendredi	10 :00 à 12 :00	
Samedi	10 :00 à 12 :00	
Dimanche	Fermé »	

#### **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Pelland  
Maire

---

Me Pierre Ménard  
Directeur général

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-369

**AUTORISATION SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE DROIT D'UTILISATION D'UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE AVEC LA FIRME PG SOLUTIONS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton a autorisé l'achat d'un logiciel pour le service d'évaluation en ligne ;

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Sébastien Landry  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sutton autorise le maire et le directeur général à signer le contrat pour le droit d'utilisation d'Unité d'évaluation en ligne avec la firme PG Solutions Inc.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-370

**BALLET JAZZ SUTTON : DEMANDE UTILISATION DE LA GRANDE SALLE AU DEUXIÈME ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**DE PERMETTRE** le Comité du ballet Jazz Sutton d'utiliser gratuitement la grande salle au deuxième étage de l'hôtel de ville pour les cours de danses de 2011-2012, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis soirs, à compter du 20 septembre 2011 jusqu'à la fin de mai 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-371

**MANDAT À JEAN PERRAULT : STRATÉGIE DE COMMUNICATIONS POUR SITE WEB**

Sur la proposition de Jules Piette  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**DE MANDATER** Jean Perrault pour la préparation d'une stratégie de communications pour le site Web de la Municipalité **et d'autoriser** à ce sujet une dépense n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500. \$), plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

2011-08-372

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE GESTION DES PREMIERS RÉPONDANTS**

Sur la proposition de Louis Dandenault  
Appuyée par Dominique Parent  
IL EST RÉSOLU :

**DE NOMMER** Messieurs Jean-Pierre Boisvert et Michel Turgeon ainsi que Mesdames Louise Paiement et Roselyn Westover au Comité de gestion des Premiers répondants.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2011-08-373**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**DE LEVER** la séance à 21h05.

**Adoptée à l'unanimité**

Pierre Pelland  
Maire

Me Pierre Ménard  
Directeur général